# Le soutien financier aux jeunes par les transferts sociaux et fiscaux – Scénarios de défamilialisation – Adélaïde Favrat, Vincent Lignon et Muriel Pucci Lien vers l'article

## L'article en une page

#### o Question clé

L'article a pour objectif de mesurer les aides indirectes, liées à la familialisation des barèmes sociaux et fiscaux, dont bénéficient les jeunes âgés de 18 à 24 ans comptés à charge de leurs parents pour le calcul des prestations familiales et sociales ou encore de l'impôt. Le supplément de revenu disponible des familles bénéficie en effet aux jeunes, en augmentant le niveau de vie des ménages auxquels ils appartiennent.

## o Méthodologie

À partir du modèle de microsimulation Myriade développé à la CNAF, une situation dans laquelle les masses financières en jeu sont redéployées sous la forme d'une allocation individualisée versée directement aux jeunes, qu'ils soient ou non à la charge de leurs parents, est simulée. Deux scénarios sont étudiés : le premier consiste à mettre en place une allocation universelle forfaitaire, le second à instaurer une allocation dégressive avec le revenu.

#### o Résultats

- Près de 50 % des aides à destination des 18-24 ans transitent par leurs parents. Le remplacement de ces aides indirectes par une allocation forfaitaire unique augmenterait le revenu disponible de 62 % des jeunes, d'un montant moyen de 88 euros par mois, mais 38 % y perdraient 134 euros par mois en moyenne. Les gains seraient importants pour les jeunes autonomes qui ne sont pas rattachés fiscalement à leurs parents et ne perçoivent pas de pension alimentaire. En revanche, 65 % des jeunes à charge fiscalement, en particulier ceux qui vivent chez leurs parents et/ou qui sont étudiants, y perdraient.
- Le remplacement des aides indirectes par une allocation dégressive introduisant une condition de ressources du jeune ferait 48 % de gagnants (montant moyen de 105 euros mensuels), 37 % de perdants (montant moyen de 124 euros) et 15 % de jeunes dont la situation serait inchangée. Les gains seraient importants pour les autonomes tandis que les étudiants vivant chez leurs parents subiraient des pertes non négligeables.
- Quelle que soit l'allocation envisagée, la proportion de jeunes qui perdraient à une défamilialisation des aides est comprise entre 24 % et 40 % dans les trois premiers déciles de niveau de vie, avec des pertes mensuelles supérieures à 100 euros par mois en moyenne.

Impact de la défamilialisation des aides indirectes sur le taux de pauvreté (%)

	Législation 2015	Allocation universelle	Allocation dégressive
Ensemble des jeunes	18.7	18.2	17.1
Cohabitants	13.4	15.1	13.4
Non-cohabitants à charge fiscalement	29.0	26.3	25.6
Non-cohabitants recevant une pension alimentaire	10.9	9.3	9.3
Autonomes	36.5	29.9	30.4

L'allocation universelle est de 117 euros par mois et l'allocation dégressive a un montant maximum de 226 euros par mois dont sont déduits les revenus d'activité du jeune. Source et champ : CNAF, Modèle Myriade-ERFS 2011, France métropolitaine, actualisation 2015 ; jeunes âgés de 18 à 24 ans vivant dans un logement ordinaire.

## o Message

Les scénarios analysés montrent que la défamilialisation des aides indirectes permettrait une diminution du risque de pauvreté des jeunes. Mais le versement aux jeunes d'une allocation indépendante de leur situation familiale pourrait en avantager certains, appartenant aux ménages les plus aisés et en pénaliser d'autres, en cours d'études et appartenant à des familles modestes. Cette défamilialisation des aides indirectes devrait donc s'accompagner d'une revalorisation des bourses d'études sur critères sociaux qui, bien que directement versées aux jeunes, tiennent compte du niveau de vie des familles.